

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

COURANT D'HUCHET

Départements des LANDES (40) / Commune de MOLIETS-ET-MAA (40660)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
A 800 mètres de la laisse de basse mer	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : La mesure des 800 mètres à partir de la laisse de basse-mer est délicate car : (1) cette limite varie en fonction des coefficients de marée (2) le zéro hydrographique figurant sur le Scan Littoral est celui des cartes marines (intégration d'une marge pour garantir la sécurité de la navigation) (3) le littoral landais est très évolutif (forte érosion côtière, variation de la forme de l'embouchure en fonction des crues...). Nous proposons une numérisation à 800 mètres du zéro hydrographique figurant sur le Scan littoral et en suivant le cours d'eau mais dont le positionnement ne peut être que très approximatif. Une autre option aurait été de se baser sur la limite du trait de côte HistoLitt dans l'estuaire mais elle se situe à approximativement 1300 mètres du zéro hydrographique figurant sur le Scan Littoral. Positionnement approchée (incertitude < 500 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

